



Acp et Aggc : nos guides réunis ?

JEAN-PIERRE BERNON ET ALAIN PRÉAUT

© E. Marquet/ave

Tous deux sont guides de chasse, et à la tête des deux associations françaises de guides. L'actualité étant ce qu'elle est, il est apparu important de faire le point avec eux sur la faune, leur profession, la chasse à l'étranger. Et... le rapprochement éventuel de l'Acp et de l'Aggc.

par Olivier Buttin

Présentez-nous vos associations...

- L'Acp a été créée en 1971 dans la lignée du Comité des grandes chasses. Son action se résume en trois points : « Servir » les guides et leurs clients par du conseil, un code déontologique et une expertise technique ; « Former » et sélectionner les futurs guides professionnels ; « Conserver » en soutenant la protection de la ressource naturelle en contribuant aux programmes scientifiques et en assistant les autorités dans les missions d'anti-braconnage.
- L'Aggc a, elle, été créée en 2011 pour promouvoir une chasse sportive responsable, qui contribue activement au développement des populations locales et à la conservation des habitats et des espèces. Elle s'entoure de spécialistes de la profession pour porter haut et fort les valeurs auxquelles les guides de grande chasse sont profondément attachés.

Quelles sont vos spécificités respectives ?

- L'Acp a pour vocation de rassembler tous les guides et organisateurs professionnels, de petite, moyenne ou grande chasse si l'on peut encore utiliser ces qualificatifs dans la mesure où tous les modes de chasse et toutes

les espèces chassables sont respectables. L'association a rassemblé pendant très longtemps uniquement les guides africains. Aujourd'hui, elle ne se limite désormais plus géographiquement.
- L'Aggc, afin d'informer et d'éduquer, met en place des argumentaires fiables prouvant que la grande chasse est une nécessité pour la conservation de la biodiversité. Aux arguments techniques de nos guides, s'associent des arguments scientifiques reconnus. Pour ce faire, en 2019 sur différents salons de la chasse, des dizaines de milliers de brochures dans lesquelles se trouve notre argumentaire ont été distribuées gracieusement. Un argumentaire que l'on retrouve également à partir du site internet. En 2018, préalablement à cela, les portes de l'Aggc se sont ouvertes aux chasseurs qui souhaitaient et souhaitent soutenir les valeurs de l'association en tant que membres d'honneur.

Dans le contexte du Covid-19, quelles sont les remontées du terrain ?

Beaucoup de guides sont au chômage technique depuis le 1^{er} avril dernier, principalement par le fait que les clients ne sont plus en capacité de rejoindre les zones

BLOC-NOTES

Votre contact : l'Aggc



Jean-Pierre Bernon est président de l'Association des guides de grande chasse.

Association des guides de grande chasse.
Date de création : 2011.
Nombre de membres : une cinquantaine de guides et une centaine de membres d'honneur.
Adresse : 49 rue de Boulainvilliers, 75016 Paris.
Courriel : aggcinfos@gmail.com
Site : aggc.fr

Votre contact : l'Acp



Alain Préaut est secrétaire général de l'Association des guides de chasse professionnels (ex-Association des chasseurs professionnels).

Association des guides de chasse professionnels.
Date de création : 1971.
Nombre de membres : 120.
Adresse : Maison de la chasse et de la nature, 60 rue des Archives, 75003 Paris.
Tél. : 06 81 95 46 11.
Courriel : bureau@guideacp.com
Site : guideacp.com



1 - L'animal domestique : le risque



2 - Le chasseur conservateur



3 - L'animal sauvage : ce qui doit être conservé

« Nous comptons sur la compréhension des clients en les encourageant à ne pas annuler leurs futurs voyages. »

de chasse ou d'en revenir sans échapper à une quarantaine dans leur pays d'origine. Les frontières ne sont plus perméables, les assureurs ne souhaitent plus garantir le risque pandémique, les compagnies aériennes n'assurent plus leurs services, etc.

La première partie de la saison de chasse en savane en Afrique francophone (Bénin, Cameroun, Rca et Tchad) a cependant pu être réalisée jusqu'au mois de mars 2020. Par contre, la fin de saison jusqu'en mai a été annulée, ainsi bien entendu que la saison de chasse en forêt qui débutait au mois d'avril. De très nombreux guides et amodiataires se sont donc trouvés bloqués sur place et certains d'entre eux pendant malheureusement plusieurs mois. Heureusement, la Tanzanie a ouvert ses frontières en juillet, ce qui permet aux guides exerçant dans ce pays de travailler. Certes, dans un contexte plus difficile que d'habitude, mais tous les safaris n'ont pas été annulés comme dans le reste de l'Afrique de l'Est et Australe. La Zambie à partir du mois de septembre a considéré que les chasseurs ayant un test au Covid-19 négatif pouvaient effectuer leur « quarantaine » sur les camps et zones de chasse. Le Mozambique envisagerait de faire de même.

Avez-vous une idée de l'impact de cette pandémie sur l'Afrique ?

Il est sanitaire peu mesurable car peu mesuré. Manquant de ressources, très peu de tests sont effectués, mis à part dans les pays du Maghreb et en Afrique du Sud.

1- Sans la présence de guides et d'amodiataires de zones de chasse qui préservent la faune sauvage, voici l'avenir de la brousse...

2- Conservateurs et responsables, les guides qui obéissent à des quotas ne prélèvent qu'une infime partie du cheptel et la plupart du temps des animaux âgés.

3- Un dominant, des femelles suitées, des animaux sains comme chez ce troupeau d'élands de Derby. Voilà la réalité vraie que certains ne veulent surtout pas voir !



La triste réalité du braconnage aux câbles en forêt : un jeune bongo mort et en putréfaction.

Cependant, le continent semble résister au virus de par sa population jeune et une mobilité interne réduite faute d'infrastructures.

Ceci dit, les populations vivant du tourisme en général et du tourisme cynégétique en particulier sont très impactées. Elles doivent se débrouiller pour trouver un revenu de substitution et de subsistance. La tentation du vol et du braconnage sur les zones est réellement présente.

Le confinement de vos membres sur le terrain a-t-il été une chance pour la faune ?

Certes ils ont été confinés mais ils auraient normalement dû assurer des prestations sur ce même terrain, l'occupant de fait par leur présence. Être confiné dans un camp n'est pas salutaire pour la faune. Ils ont donc pour la plupart patrouillé car la nature a horreur du vide, très vite exploité par les



© O. Buttin

braconniers, surtout en période de disette. Disons donc que la faune s'y retrouve par plus de tranquillité et moins de prélèvements en principe.

Zambie. Des pukus « terrorisés » à la vue d'une équipe de chasse ! Sans commentaire...

Quelles sont les conséquences financières pour les guides et les amodiataires ?

Cet arrêt brutal de l'activité a eu

Une fusion des deux associations ne serait-elle pas logique et nécessaire ?

des conséquences financières absolument dramatiques pour eux. Il ne faudrait pas que cette situation perdure en 2021 car la grande majorité des guides et des amodiataires, s'ils ne peuvent pas accueillir de clients, n'auront pas les moyens financiers pour protéger efficacement leurs zones. Il faut savoir qu'amodiataires et guides ont maintenu les salaires, accentué les patrouilles anti-braconnage, etc. Cela a représenté et représente encore un effort financier important, *a minima* l'engagement des charges prévues à cet effet sans les recettes des safaris, voire des dépenses supplémentaires. C'est pourquoi c'est ce à quoi ont été et seront principalement affectés les acomptes perçus des safaris qui auraient dû se dérouler et qui ont été suspendus, puis reportés pour la plupart. Nous comptons d'ailleurs sur la compréhension des clients en les encourageant à ne pas annuler leurs futurs voyages.

Une mobilisation de tous est-elle plus que jamais nécessaire ?

C'est une évidence. Une seconde année blanche serait dramatique pour la profession et par conséquent pour la faune sauvage et son environnement.

Quid des membres associés et partenaires ?

Comme toutes les entreprises qui composent notre économie, nos partenaires souffrent de cette récession qui a également mis à mal leur trésorerie. Leurs priorités, dans la mesure du possible, sont donc réorientées, d'autant plus que l'incertitude reste présente pour les mois à venir.

Qu'en sera-t-il demain ?

Il y a encore beaucoup d'incertitudes sur l'agenda du retour à la normale et en particulier sur les vols internationaux et les formalités administratives de départ et de retour.

LA BONNE GESTION

Que vont devenir les quotas 2020 ?



© O. Buttin

« Les quotas 2020 non prélevés ne seront certainement pas prorogés en 2021. Il y aura donc forcément un creux, comme dans toutes les activités économiques. Ce pourquoi nous

encourageons les autorités nationales à augmenter les quotas 2021 sur les blocs qui auront assuré la protection de leur zone pendant le confinement, voire un moratoire sur les fermages. »



Qu'il s'agisse de pisteurs pygmées, comme ici en forêt apportant un complément minéral à une saline naturelle...

© O. Buttin

Bien qu'étant optimistes, nous ne maîtrisons pas tous les paramètres, en particulier sur la mise à disposition d'un vaccin qui sans nul doute, comme celui de la fièvre jaune exigé par de nombreux pays « hôtes », permettrait de rouvrir nombre de frontières.

Un rapprochement de vos deux associations n'est-il pas d'actualité ?

Certains l'appellent de tous leurs vœux, d'autres s'y refusent

catégoriquement. D'autres encore sont membres des deux associations. Nous avons su nous coordonner quand nos métiers ont été fortement attaqués dans les médias l'année dernière. Rien ne pourrait se faire sans le consentement de nos membres respectifs et via nos assemblées générales. Qui plus est, avant toute chose, il nous faut définir un projet, voir comment nous pouvons réorienter nos missions. Une chose est certaine : dans le cas présent,



© O. Buttin

... ou de ces menuisiers terminant un camp de chasse...

le soutien à nos professionnels et à la faune est indispensable. Deux missions qui sont en principe indissociables, un guide digne de ce nom étant un conservateur en puissance ! Il serait un opportuniste dans le cas contraire... Enfin, avec ce Covid-19, il est certain qu'il faut également prendre en compte le point de vue opérationnel. Nos ressources humaines et matérielles ne sont pas inépuisables et il ne faudrait pas que nos organisations, l'une comme l'autre, ne puissent résister à cette terrible conjoncture. O. B.

... toutes les populations africaines de brousse bénéficient directement des zones cynégétiques !



© O. Buttin